

AUTO-ECOLE FRANCOIS

SARL LES SORORS

AUTO, MOTO, CYCLO, REMORQUE,
BATEAU, Stage Permis à points, TESTS
PSYCHOTECHNIQUES

43 RUE JULES FERRY

37400 AMBOISE

Tél : 02 47 30 55 78/06 26 40 41 46

auto-ecole-francois@wanadoo.fr

www.auto-ecole-francois-amboise.fr

N° agrément BATEAU: 037006/2017

N° agrément Auto-école : E0503731410

N° déclaration d'activité : 24 37 02622 37



PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS BATEAU « EAUX INTERIEURES » avec PERMIS « COTIER » obtenu.

Arrêté du 13 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2007

1 L'obtention de l'option « eaux intérieures » du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur est subordonnée au passage d'une épreuve théorique basée sur un questionnaire à choix multiple. L'épreuve théorique comporte trente questions dont 5 questions VHF et 1 sur l'environnement. 1 ou 2 bonnes réponses par question, un temps de réponse de 20 secondes et cinq erreurs sont admises.

La validité de l'épreuve théorique a une durée de 18 mois. La validation de la pratique est justifiée par l'obtention du permis Côtier.

2 Le programme de l'épreuve théorique de l'option « eaux intérieures » est le suivant :

➤ EPREUVE THEORIQUE

- Connaissance générale de la navigation et notamment :
 - Caractéristiques des voies et plans d'eau,
 - Fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles,
 - Fonctionnement des barrages et consignes de sécurité à observer,
 - Conditionnement de stationnement et d'amarrage,
 - Définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers,
 - Devoir de vigilance,
 - Règles de route et de stationnement,
 - Signalisation visuelle sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle,
 - Notions élémentaires sur les règlements particuliers de police.
- Règlementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur
- Le nombre de personnes ou la charge embarquée.
- L'équipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure ;
- Les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse en navigation.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Entretien du bateau
- Rejets
- Protection
 - Des berges, de la faune et de la flore

➤ DROIT D'UTILISATION DE LA VHF

- Connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquence et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

PRE-REQUIS : à partir de 16 ans,

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Livres fournis.
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et des jeunes adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.

La formation théorique dispensée dans l'établissement et les cours pratiques seront exclusivement conduits par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner.

- Accès internet pour travailler en dehors des cours.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Etre capable de naviguer en sur les fleuves, rivières, voies navigables et lacs sur les bateaux d'une longueur inférieure à 20 mètres.
- Utiliser une VHF dans les eaux territoriales françaises.

FORMATEUR :

- Mr Lhuillier Christophe formateur diplômé.

DUREE DE LA FORMATION :

- 11 heures de cours en salle avec le formateur

COUT DE LA FORMATION :

- 229€ TTC

(Timbre fiscal à acheter sur timbre.impots.gouv.fr à fournir. Le montant du timbre est de 78€. Le timbre n'est pas compris dans le prix de la formation.)

Réussite de l'examen du permis de conduire de la catégorie : **PERMIS BATEAU EAUX INTERIEURES**